

APPEL D'OFFRES – RÉVISION DES COMPTES ANNUELS D'INCLUSIVE FINANCE NETWORK Luxembourg A.s.b.l

1. Objet de l'appel d'offres

Nous lançons aujourd'hui, mercredi 13 août 2025, un appel à candidatures pour la nomination d'un réviseur d'entreprise indépendant, agréé au Luxembourg, chargé de la certification des comptes d'InFiNe.lu pour une période de trois ans à compter de l'exercice 2025, en conformité avec les dispositions statutaires.

2. Contexte et présentation

InFiNe.lu (association à but non lucratif) est le réseau luxembourgeois pour la finance inclusive, qui milite pour une société offrant à tous un accès universel à des services financiers de qualité et abordables.

Tirant parti de la position de leader du Grand-Duché dans les secteurs financiers et du développement, InFiNe.lu a été créée en mars 2014 afin de stimuler davantage l'inclusion financière, élément clé de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des groupes à faibles revenus.

La structure unique d'InFiNe.lu permet de réunir les principaux acteurs des secteurs public, privé et de la société civile afin de tirer parti des connaissances considérables disponibles au Luxembourg pour favoriser le déploiement de la finance inclusive dans le monde entier. Aujourd'hui, InFiNe.lu compte 44 membres.

InFiNe.lu offre divers services à ses membres afin de faciliter l'interaction, l'échange et la communication entre les différents acteurs du réseau. L'objectif à long terme est que l'écosystème luxembourgeois d'inclusion financière soit reconnu comme un centre d'excellence mondial grâce au réseau InFiNe.lu.

Pour plus d'informations sur InFiNe.lu, consultez notre [site web](#).

3. Organisation comptable

InFiNe.lu adopte une comptabilité rigoureuse, conforme au Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois et au Livre I du Code de Commerce.

L'exercice social coïncide avec l'année civile, prenant fin au 31 décembre de chaque année, comme stipulé à l'article 22 des statuts d'InFiNe.

Les comptes annuels de l'association sont établis selon les méthodes luxembourgeoises classiques : coût historique, principe de continuité d'exploitation, permanence des méthodes et prudence. L'association tient une comptabilité appropriée à la nature et à l'étendue de ses activités conformément à la Loi.

Les politiques comptables et principes d'évaluation sont adoptés et supervisés par le Conseil d'Administration, qui suit volontairement les standards de la loi modifiée du 19 décembre 2002 relative à la comptabilité des entreprises.

Conformément à l'article 23 des statuts d'InFiNe, chaque année, les états financiers arrêtés au 31 décembre, accompagnés du rapport du réviseur externe indépendant, sont présentés au Conseil d'Administration, avant d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle, conjointement avec le projet de budget pour l'exercice suivant. L'Assemblée Générale nomme alors, chaque année, soit un réviseur de caisse parmi ses membres, soit un réviseur externe indépendant.

4. Mission du réviseur

La mission comprend :

- la vérification de la régularité, de la sincérité et de la conformité des comptes.
- la préparation d'un rapport adressé au Conseil d'Administration, appuyant l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale.
- un mandat d'une durée de trois ans, renouvelable une fois, conformément à la pratique statutaire.

5. Contenu attendu du dossier de candidature

Veuillez d'abord confirmer votre intérêt et votre participation à cette demande de proposition à l'adresse admin@infine.lu.

Envoyez votre offre **avant le 10 septembre 2025** par e-mail, en incluant :

- Une **offre financière ferme** pour la mission annuelle de révision.
- Un **planning type** détaillant les étapes et le calendrier de la mission.
- Une note de **présentation du candidat** (cabinet ou indépendant), précisant :
 - les CV des auditeurs pressentis ;

- l'expérience en audit d'associations ou d'ASBL ;
- les moyens humains affectés au projet.
- Une **déclaration d'absence de conflits d'intérêts**, garantissant l'impartialité de la mission.
- Le cas échéant, **références clients ou descriptions générales de missions pertinentes**, en respectant les contraintes de confidentialité.

6. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les meilleures pratiques observées en matière de passation de marchés publics au Luxembourg, privilégiant :

- **Qualité technique** de l'offre : compréhension du contexte, méthodologie proposée, expertise sectorielle.
- **Rapport qualité-prix** équilibré.
- **Impartialité** et gestion rigoureuse des conflits d'intérêts.
- **Expérience avérée** dans l'audit associatif.
- **Capacité opérationnelle** : équipe, disponibilité, planning réaliste.

Selon les principes relevés sur le portail des marchés publics luxembourgeois, l'examen des offres doit allier transparence, impartialité et égalité de traitement.

7. Protection

En envoyant votre candidature, vous consentez au traitement des données à caractère personnel figurant dans les documents que vous avez soumis, dans la mesure nécessaire à la conclusion du contrat, conformément à la loi du 10 mai 2018 relative à la protection des données à caractère personnel (Journal 2018 test 1000) et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

InFiNe.lu s'engage à sécuriser vos données et à ne pas les conserver plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

Conformément à la loi modifiée du 2 août 2002, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à tout traitement de vos données à caractère personnel. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter InFiNe.lu à l'adresse suivante : contact@infine.lu .